

## Programme de la Formation

# CONCEVOIR UN PERMIS D'AMÉNAGER

3 jours soit 21 heures de formation

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans le cadre de la LOI CAP, des propositions faites par le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) ont été introduites en deuxième lecture à l'Assemblée nationale : qui prévoit notamment que « la demande de permis d'aménager concernant un lotissement ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux a fait appel aux compétences nécessaires pour établir un projet architectural paysager et environnemental, dont celle d'un architecte ».

Cette nouvelle disposition légale ouvre un nouveau domaine au champ d'intervention de l'architecte, et permettra de redonner une qualité architecturale et paysagère aux zones de lotissement. Ainsi s'ouvrirait pour l'architecte un nouveau marché. La commission mixte paritaire a acté le recours obligatoire de l'architecte sur le permis d'aménager le 15 juin 2016.

*Ce dispositif de formation est soutenu par le CNOA qui souhaite ainsi permette aux architectes de se saisir de cette mission du permis d'aménager.*

Cette formation mixant présentiel et module à distance, est complétée par un forum exclusivement dédié aux participants de la formation. Cet espace a été créé pour vous accompagner dans le développement de votre activité sur ce nouveau marché, en favorisant l'échange de pratique entre participants et avec les formateurs. Nous comptons à ce jour déjà plus de 200 stagiaires formés.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Vous serez en capacité de vous saisir d'un nouveau marché en répondant aux missions de permis d'aménager.

Cette formation vise à donner aux architectes une bonne connaissance des obligations liées à cette autorisation d'urbanisme dont les frontières n'ont cessé d'évoluer et de se complexifier au fil des réformes, notamment par le dernier projet de loi « Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ». Elle met également en avant le travail collaboratif et pluridisciplinaire nécessaire à l'élaboration d'un projet d'aménagement qualitatif.

## PUBLIC CIBLE

Architectes, paysagistes concepteurs, urbanistes, géomètres, conseillers et assistants de la maîtrise d'ouvrage, élus, etc...

### Module

# CONCEVOIR UN PERMIS D'AMÉNAGER

3 jours soit 21 heures de formation

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Identifier le contexte réglementaire du permis d'aménager et la responsabilité de l'architecte
- Repérer les principes fondamentaux qui régissent un PAPE
- Identifier les étapes de montage d'une opération de permis d'aménager, les différents niveaux de missions et repérer les acteurs
- Etablir un permis d'aménager porteur d'un projet urbain et soucieux des risques environnementaux et projeter sa mise en oeuvre
- Analyser et évaluer la faisabilité et l'équilibre d'une opération d'aménagement.

En application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance, la formation blended learning « Concevoir un permis d'aménager » :

- à distance : 55 minutes : module de prérequis obligatoire - notions fondamentales et vocabulaire associé.
- en présentiel : 2 jours plus 1 jour, soit 3 jours - 21h

## FORMATEUR(S)

DROUART Audrey - Juriste  
CHEVALIER-RAVET Marie - Architecte DPLG –Urbaniste

DULIEU Nolwenn - Architecte DPLG - Urbaniste

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

### Intervenants :

Architecte - urbaniste

Juriste - ancienne salariée SNAL (Syndicat National des Aménageurs, Lotisseurs)

Retour expérientiel d'un opérateur public et/ou d'un opérateur privé, d'un paysagiste concepteur....

### Formation en blended learning

- A distance : 55 minutes : Ce module est le prérequis obligatoire qui vous permettra de vous familiariser avec certaines notions fondamentales et le vocabulaire associé.

- En présentiel : 2 jours plus 1 jour, soit 3 jours - 21h.

Le module à distance est le prérequis utile afin de bénéficier totalement de la formation. Il se décompose en 4 modules comme suit :

1 module Quiz de 20 minutes intitulé "Testez vos connaissances"

1 module de 20 minutes intitulé "Histoire et production urbaine"

1 module de 15 minutes intitulé "Contexte réglementaire du Permis d'aménager"

1 Glossaire du permis d'aménager en consultation libre

Moyens mis en œuvre pour la formation à distance

Un suivi sera assuré par les formateurs référents par l'intermédiaire du forum, exclusivement dédié aux participants de la formation. Cet espace a été créé pour favoriser l'échange de pratique entre participants - déjà plus de 200 participants répartis sur tout le territoire - et avec les formateurs, afin d'évoquer l'actualité et de partager les expériences vécues en lien avec le sujet.

Pour vous accompagner, une assistance pédagogique et technique sera assurée par l'administrateur de la plateforme e-learning Moodle Ilot-Formation. L'administrateur délivrera un accès à la plateforme et en assurera le suivi par un tracking sur la connexion et une assistance par mail et téléphone (délai de réponse de 48h maximum).

- Le tuteur technique est Mme Giner -Ilot Formation 05 62 86 16 33

Les journées en présentiels permettront une interaction qui renforcera les apports théoriques déroulés sur un Powerpoint. Un travail personnel sera proposé en intersession, avec correction/ bilan. Des retours expérientiels viendront compléteront les apports dispensés par les intervenants.

## PROGRAMME

### **Jour 1**

#### Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire / Les questions urbaines

Rôle, missions et responsabilité de l'architecte par rapport à la loi CAP

#### Définition des différentes étapes du projet

Les étapes et les différents niveaux de missions : de la programmation à la réalisation et au suivi des permis de construire.

#### Méthodologie de conception et ses thématiques

L'existant, les réseaux, l'aménagement des espaces publics de qualité, la mixité des formes urbaines, l'organisation de l'espace durable, les étapes itératives.

La phase des esquisses, la base documentaire, la visite de terrain, les acteurs à rencontrer.

Implications sur le projet, liens et traitement. / Faisabilité économique, équilibres et incidences sur le programme. / Montage du dossier

### **Jour 2**

#### Montage opérationnel et approche financière

Evaluation de la faisabilité et du montage opérationnel (opérateur privé et public), implication sur le programme, finalisation et contenu du dossier, les missions et leur évaluation.

(Présentation et analyse d'un bilan d'aménagement Ratio des différents coûts)

Les attentes des opérateurs

### **Jour 3**

#### Le contenu du dossier permis d'aménager / Evaluations et démarchage – Etude de cas

Evaluer la conception, l'opération

Stratégie de démarchage

#### Le Suivi architectural

Encadrement du projet urbain / Suivi des permis

#### Présentations d'opérations d'aménagement

#### Démarchage

Retour sur expérience